



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 17 décembre 2008

**CS – 6.06**  
**Tarifs de facturation**  
**à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

**RAPPORT**  
Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI  
Président

Monsieur le Président soumet à l'assemblée délibérante la grille tarifaire qu'il est envisagé d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il souligne que la hausse des tarifs s'inscrit dans les conclusions du débat d'orientation budgétaire, qui met en évidence la nécessité de dégager des marges afin de mettre en place une politique de désendettement et de restituer des capacités d'autofinancement qui permettront de limiter le recours à l'emprunt dans les années à venir.

Il convient également d'intégrer les incidences du projet de loi de finances 2009, qui, dans la continuité du Grenelle de l'Environnement, instaure une Taxe Générale sur les Activités Polluantes ( T.G.A.P ) dont devront s'acquitter les usines d'incinération.

Le versement de cette taxe devra constituer pour le S.E.R.T.R.I.D une opération « blanche » : le montant de la T.G.A.P sera donc répercuté intégralement sur les prestataires concernés.

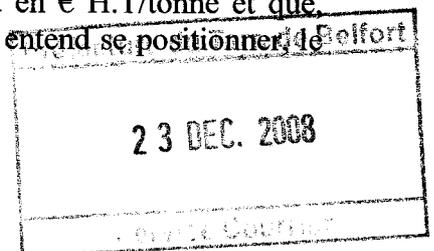
Toutes les propositions tarifaires contenues dans le présent rapport sont des **propositions hors T.G.A.P** : les tarifs adoptés par la collectivité seront donc majorés du coût de la T.G.A.P en vigueur, dans tous les cas de figure où cette taxe s'applique.

Il est enfin précisé que l'ensemble des tarifs s'entend en € H.T/tonne et que, pour toute réponse à un appel d'offres sur lequel le S.E.R.T.R.I.D entend se positionner, le Comité Syndical sera amené à délibérer au cas par cas.

Ceci exposé, il est fait état des propositions suivantes :

**Traitement des ordures ménagères :**

	Proposition à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	109
Autres producteurs ( hors marché ou convention spécifique en cours d'application )	126



**Traitement des encombrants :**

	Proposition à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	117
Autres producteurs ( hors marché ou convention spécifique en cours d'application )	126

**Transport des OM et des encombrants depuis les quais de transferts**

	Proposition à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009
Collectivités membres du SERTRID	5.50

**Traitement des Déchets Industriels Banals**

	Proposition à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009
Ressortissants CCI du Territoire de Belfort et collectivités membres du S.E.R.T.R.I.D	100
Autres producteurs ( hors marché ou convention spécifique en cours d'application )	107

**Transport et traitement des déchets végétaux**

	Proposition à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009
Collectivités membres du S.E.R.T.R.I.D uniquement	58

**Autres types de déchets, tous producteurs confondus**

	Proposition à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009
Traitement des déchets de dégrillage de STEP	109
Traitement des boues	114

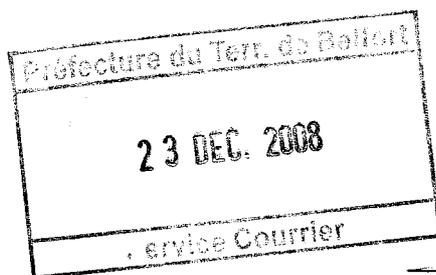
La proposition des tarifs hors T.G.A.P. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 telle que présentée ci-avant est mise aux voix, avec le résultat suivant :

- votants : 17 (dix sept)
- nombre de voix pour : 13 (treize)
- nombre de voix contre : 3 (trois)
- abstention : 1 (une)

**Le Comité Syndical :**

- **ADOPTE** les tarifs hors T.G.A.P. applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 telle que présentés ci-avant.
- **PRECISE** que la présente délibération ainsi établie, fixant les tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, s'appliquera jusqu'à être rapportée par une nouvelle délibération.

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 17 décembre 2008, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 24 DEC. 2008 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Dépôt en Préfecture le 23 DEC. 2008**



**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président**

**Leouahdi Selim GUEMAZI**